

CONSEIL NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Les associations socio-culturelles, qui sont-elles ?

#DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA CGT

L'ordre du jour de ce CNAS porte pour une bonne partie sur les associations socio-culturelles de ce ministère.

Nous demandons depuis longtemps d'avoir plus d'informations sur ces associations où nous ne siégeons pas mais qui sont subventionnées par une partie du budget de l'action sociale ministérielle.

Les documents fournis confirment bien que certaines associations ne sont réservées qu'à une certaine population du ministère et notamment les services centraux. Cela montre encore une fois que les prestations d'action sociale ne bénéficient pas à toutes et tous contrairement à ce que vous affichez.

Un autre problème que nous avons soulevé lors de la lecture des documents est celui de l'adhésion qui est parfois conséquente (25/30€) que demandent certaines associations.

Pour la CGT les associations devraient avoir un rayonnement national afin de permettre à tous les agents du ministère d'accéder aux prestations proposées.

Nous interviendrons donc dans les discussions sur ce point 2 de l'ordre du jour et aurons des questions pour chaque association présentée aujourd'hui.

Point 3 – protocole relatif à la mise en place d'un accompagnement individualisé des agents par le réseau territorial d'action sociale

Comme vous le savez, nous sommes contre le Nouveau Réseau de Proximité (NRP), néanmoins l'accompagnement nous semble indispensable pour les agents qui subissent ces restructurations.

Cependant il manque la cartographie du NRP avec les possibilités de logements, car nous ne sommes pas certains que tous les départements, ou villes soient concernés. Il nous manque aussi le nombre de collègues qui sont visés par ces restructurations. Nous aimerions des explications sur ce que veut dire des conditions préférentielles, et s'il est prévu quelque chose pour les accompagnants, les conjoints qui vont être dans l'obligation de suivre les agents concernés.

Enfin nous aimerions qu'un retour sur ce partenariat entre DGIP et le Secrétariat Général soit présenté au CNAS de fin d'année.

Vu que dans les délégations il y a de moins en moins de personnels est ce que vous pensez recruter dans les départements où il n'y a plus de délégués car cette nouvelle réforme va demander un travail supplémentaire.

Point 4 – Conditions de restauration des agents de la CCRF affectés en directions départementales interministérielles

Il semblerait qu'il y ait des disparités entre les agents et que ceux qui bénéficiaient de certaines prestations ne puissent plus en être destinataires. Ex carte Apétiz en Haute Savoie dont vous avez dû recevoir la motion intersyndicale. Quelles sont les solutions pour que les agents ne soient pas lésés.

Point 5 – Actions locales

>>> Les mesures financières exceptionnelles

CAL/arbres de Noël ;

Lors du CNAS de décembre nous avons évoqué les problèmes rencontrés par certains CDAS pour que se tienne l'Arbre de Noël. Vous proposez donc des mesures compensatoires pour 18 départements. Maintenant il faut voir dans chaque département concerné comment cela va s'appliquer.

APSRC :

Selon les structures.

S'agissant de l'aide aux petites structures de restauration collective, combien de restaurants supplémentaires sont impactés par cette mesure depuis la crise sanitaire.

>>> Les modalités d'un nouvel appel à projets pour le Fonds d'innovation locale

A la lecture de la fiche nous nous posons plusieurs questions :

Bilan de ces projets ?

Pourquoi dans le comité de sélection on trouve d'autres ministères ? Idem dans le nouveau projet avec en plus la DGAFP.

Après on pourrait se poser la question de savoir ce que veut dire « projet innovant » et si on ne doit pas cibler un peu plus. Il nous apparaît également que 100 000€ c'est peu pour couvrir tous les départements.

Enfin cela ne nous semble pas très clair entre ce qui relève des CAL et du FIL puisque dans le budget AS 2022 tout est englobé.

Pour conclure, nous voyons encore une fois que les réformes à Bercy ont une incidence sur tous les pans de l'action sociale, c'est pourquoi nous demandons :

>>> plus de visibilité sur les prestations d'action sociale et ça recoupe ce dont nous avons parlé lors du GT sur la communication. Communication qui pour la CGT ne veut pas dire regroupement des associations en une faïtière mais plutôt de redonner un nom théma-

tique à chaque association qui serait beaucoup plus parlant pour nos collègues,

>>> plus de personnels dans les délégations afin d'assurer l'information et le suivi auprès des personnels.

Pour la fédération des Finances CGT l'accès aux sports, aux loisirs et à la culture est une revendication essentielle pour TOUTES et TOUS, actifs et retraités.

Pour ce faire le ministère doit donner des moyens suffisants et adaptés pour les pratiques sportives, de même il doit permettre l'accès à la culture qui est un enjeu du développement humain et un moteur de la transformation sociale.

Ces moyens budgétaires **calculés sur 3% de la masse salariale des actifs et des retraités.**
Nous en sommes très loin !

COMPTE RENDU DU CNAS

M. CANTIN secrétaire général adjoint nous informe de l'ouverture éventuelle de centres de vacances (centres Epaf qui doivent être vendus) pour accueillir dans l'urgence des fonctionnaires basés en Ukraine qui ont dû être rapatriés. L'association Alpaf (logements) a déjà pu proposer 4 places en foyers meublés. Des échanges avec le ministère de l'Intérieur sont en cours.

L'ordre du jour est chargé mais il est nécessaire de faire un point sur les associations socio-culturelles pour ce premier CNAS de l'année. C'est une très bonne suggestion de la part des organisations syndicales.

Il rappelle qu'il y aura un comité de suivi sur le chantier Epaf (ventes des résidences) et qu'un CNAS en juin sera l'occasion de faire un point plus synthétique. Les réformes engagées par le secrétariat général sont nécessaires, afin de répondre aux attentes des agents. Concernant le procès-verbal du CNAS du 5 janvier 2021 qui était inscrit à l'ordre du jour en point 1, il sera envoyé prochainement.

Pour la CGT : la proposition d'ouvrir des résidences aux réfugiés est une bonne idée, d'ailleurs nous avons déjà fait cette proposition à l'ancienne secrétaire générale. Malheureusement cette proposition n'a pas été suivie d'effets.

Puisque nous parlons aujourd'hui des associations pourquoi ne pas associer l'ATSCAF qui a également des résidences de vacances.

Point 2 – Rapport d'activité des associations

M.RIOS / ATSCAF (association touristique sportive et culturelle des administrations financières) créée en 1948

La masse salariale : 63 ETP – en 2021 / 55 détachés dont 22 sont à l'ATSCAF fédérale et 10 à Paris.

Les résidences situées à Méribel, Val d'Isère, Megève et Seignosse ont été achetées avec cotisations des adhérents à une époque où l'action sociale ne pouvait pas investir.

Les adhérents : environ 42 000 avant la crise COVID, aujourd'hui 33 000. 13 % sont des extérieurs au ministère.

La subvention versée par le ministère s'élève à 4,4M pour la masse salariale des fonctionnaires détachés, et également une subvention de fonctionnement. Chaque ATSCAF départementale a ses propres statuts et est gérée la plupart du temps par des bénévoles.

Pour la CGT :

Il serait intéressant de connaître la répartition des adhérents par grades et aussi par catégories afin d'en savoir un peu plus sur la population de l'association. Il n'y a pas de suspicion de notre part vis-à-vis de l'association, mais il s'agit avant tout de mieux comprendre le fonctionnement de cette association. D'où la nécessité et l'importance de cette rencontre ce jour.

PLACE DES ARTS/Mme PASCAL

L'association « Place des Arts » a pour but de promouvoir les activités culturelles et de loisirs. Elle est présente sur 6 sites mais exclusivement situés dans les services centraux. La subvention versée est de 1,2M pour la masse salariale des 14 salariés, et de 11 000€ pour le fonctionnement.

La cotisation est de 25€ pour les fonctionnaires et de 30€ pour les extérieurs.

625 adhérents, essentiellement à Bercy

500 actifs et 55 retraités

70 extérieurs

On ne connaît pas la catégorie des agents.

L'offre numérique proposée peut permettre à tous les agents d'en bénéficier comme la musique en ligne, des concerts et des vidéos à la demande.

Secrétariat général : En faisant mieux connaître cette offre, elle aura plus d'adhérents et pourra se développer. Travailler sur la communication n'est pas un sujet théorique. Cela prouve que les initiatives à distance sont possibles.

Pour la CGT : le secrétariat général ne fait pas son travail car ces activités auraient pu avoir un rayonnement national. Mais dans les délégations il n'y a plus de délégués ou d'assistants de délégations pour assurer la communication de toutes ces associations. Aujourd'hui il faut la reconstruire et ce ne sera pas la faitière qui le fera.

CSMF (club sportif du Ministère des Finances) a été fondé en 1919, ouvert aux adhérents actifs, retraités, ainsi qu'aux enfants des agents.

Il y a 6 permanents, certains auto-entrepreneurs (professeurs de sports) et recours également au service civique. Sur le statut d'auto-entrepreneurs n'est pas un statut qui nous convient mais on essaye de les convertir en contractuels.

Le club couvre des activités de compétition, événements sportifs cross de Bercy (9 juin prochain) et le Tour de Bercy.

La subvention de fonctionnement s'élève à 203 000€ et la subvention pour la masse salariale 200 000€.

Pour la CGT : il faudrait développer l'accès aux sports partout en France, nous l'avons déjà dit et redit plusieurs fois il n'est pas juste que les prestations d'action sociale ne soient pas les mêmes sur tout le territoire.

Le ministère se décharge sur des associations comme les trois présentées aujourd'hui pour ne pas avoir à gérer les activités sociales, culturelles et sportives de ses agents.

Point 3 – protocole DGFIIP

La rétroactivité est prévue à partir du 1er/01/21 puisque le NRP était en phase de discussion depuis 2019.

DGFIIP : réunion sur le sujet prévue le 11 mai 2022 puis information aux agents sur Ulysse et enfin note de déclinaison.

Pour la CGT : nous nous sommes exprimés dans la liminaire et avons posé des questions précises sur la visibilité, l'identification des agents concernés et les services qui sont touchés. Il faudra de toute façon faire un bilan sur ce protocole et les mesures financières qui en découlent.

Pour le SG : il s'agit bien de mesures spécifiques qui sont fermées dans le temps puisque le délai indiqué est de cinq ans.

Cela va mobiliser les personnels des délégations.

Il y aura un retour lors d'un CNAS, combien d'agents, les difficultés etc

Point 4 – restauration pour les agents DGCCRF

Le SG : Un point a été fait sur les agents concernés. Il s'agit de 170 agents dans 17 départements. Il y a eu des « loupés » on le reconnaît. Sur la question des titres restaurant, il y a un débat sur les critères, car s'il y a conventionnement il faut préciser les critères qui permettent d'accepter une offre de convention avec une solution de restauration.

Mais si offre équivalente et proximité raisonnable, la solution de restauration est préférable aux titres.

Le dispositif d'accompagnement n'est pas suffisant on s'en rend compte. Il a fallu « monter » la relation avec les collègues de l'intérieur car ce n'était pas le cas.

Et aussi échanger avec CCRF, suivi local, situation par situation.

Pour toutes les organisations syndicales présentes les personnels de la CCRF sont aussi attachés à l'action sociale ministérielle.

Il y a un désengagement de Bercy vers l'interministérialité et pas que sur titres restaurant.

Les conventions n'ont pas toutes été signées pour les personnels en DDI.

où en est on ? Exemples dans les Landes et le Jura.

En fait les titres restaurant ont été supprimés par le SGCD.

Tous les agents de la CCRF doivent être traités comme les autres, c'est pourquoi nous vous proposons une motion en séance.

« Le CNAS apporte son plein soutien aux collègues du MEFR soumis à l'interministérialité, et exige que SG mette tout en œuvre pour les faire pleinement bénéficier de l'action sociale Finances. Les règles qui s'appliquent à ces collègues doivent être les mêmes que pour les autres agents et agents du ministère, notamment pour le respect du plafond d'harmonisation tarifaire et de l'accès aux titres restaurants en matière de restauration, ou pour l'accès aux prestations des CDAS et notamment les arbres de Noël. »

Mme OUDOT (DG DGCCRF)

On partage l'attachement à l'action sociale, sur le fonds on converge sur les positions stabiliser la situation et régler les problèmes existants.

Il faut expliquer et anticiper les changements et là ça n'a pas été fait.

Nous sommes d'accord pour qu'il y ai maintien du suivi des agents en CNAS.

Point 5 – Actions locales (cf fiche jointe)

Le SG : Un abondement exceptionnel des crédits d'action locale va être effectué en compensation des Arbres de Noël qui ont été annulés.

Sur l'aide aux petites structures de restauration collective (APRSC), qui est versée aux restaurants ayant moins de 100 repas par jour, la pandémie, donc a fait chuter la fréquentation. La règle de calcul sera donc celle de 2019. Pour le moment pas de revalorisation de l'aide, mais il sera nécessaire lors d'un groupe de travail sur la restauration de pouvoir en discuter ainsi que sur le devenir de la restauration lié au télé-travail.

La dotation est d'1M d'euros pour 150 structures en 2020.

On travaille sur l'observatoire de la restauration et on aura des chiffres plus précis.

Fonds d'innovation locale (FIL)

Le dispositif a permis de faire émerger des projets nouveaux et de déclencher une dynamique avec les CDAS.

Il s'agit de renouveler la mise en œuvre de ce FIL, de le relancer avec une enveloppe similaire en modifiant des critères de l'appel à projet, en élargissant son champ, avec plus de contributeurs et en laissant plus de temps à chaque région pour faire des propositions. Et enfin, il est impératif de laisser le temps aux cdas de délibérer.

Sur les critères à déterminer on peut y travailler ensemble et se réunir fin novembre pour le budget 2023.

Pour la CGT : nous nous sommes exprimés lors de la déclaration liminaire sur ces trois sujets.

Sur les arbres de Noël, nous vous avons demandé en décembre de faire un recensement et d'abonder les crédits des départements concernés.

Sur les petites structures, il faudra effectivement faire un point précis lors du prochain groupe de travail sur la restauration.

Et enfin, sur les Fil, ça peut être un plus pour les agents, mais il serait nécessaire de donner plus de moyens pour ces actions innovantes.

La fédération des Finances est comme le secrétariat général attachée à l'action sociale destinée aux agents du ministère mais pas de la même façon. Nous voyons bien aujourd'hui avec la présentation des trois associations que sont l'ATSCAF, Place des Arts et le CSMF que ce n'est pas le regroupement en faïtière qui permettra aux agents de mieux connaître les prestations d'action sociale.

Cela doit commencer par une meilleure communication pour toutes et tous, actifs, retraités, fonctionnaires ou salariés.

Toutes les réformes en cours ne vont pas dans le sens d'un progrès ou d'une réponse aux besoins des agents de ce ministère.

Continuons à défendre ces acquis que nous avons obtenus de nos luttes, mobilisons-nous pour l'action sociale, il est encore temps !

Les représentants en CNAS : Laetitia Barrier, Christine Léveillé, Yannick Massiet, Aurélien Quitana